

A LA TENTATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 €**

**Siège social : 35 Grande Rue
71500 LOUHANS**

500 640 966 RCS CHALON SUR SAONE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six,
Le trente et un mars,

Monsieur Eddie LOUREAUX, demeurant 1340 route de Juif, 71500 BRANGES,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales de 10 € composant le capital social de la Société A LA TENTATION,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Les représentants du comité social et économique ayant été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mai. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de huit (8) mois et sera clos le 31 mai 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le **1^{er} juin** et se termine le **31 mai** de chaque année.

Le second paragraphe est supprimé.

LE-

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Eddie LOUREAUX
Gérant Associé Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.